

Les mots des maux

François Vialla

Docteur en droit privé et sciences criminelles, professeur à la Faculté de droit et de sciences politiques de l'université de Montpellier. Il préside le Centre européen d'études et de recherche Droit et Santé (CEERDS). Il a créé et anime l'École de Droit de la Santé de Montpellier composante de l'UR-UM-206. Il dirige la mention Droit de la santé de la faculté de droit de Montpellier et le master Droit et gouvernance des établissements de santé. Fondateur et directeur scientifique de la revue Droit & Santé (bimestriel, LEH Édition, Bordeaux), ses travaux portent essentiellement sur le cadre juridique et éthique de la relation de soin, sur le corps humain, sur les frontières de la vie et sur la responsabilité. Il dirige la collection « À la croisée des regards » (LEH Édition, Bordeaux).

Ubi es frater meus, ubi es amicus meus ?

Suicide? Si ce mot s'est imposé dans notre champ lexical, il n'en a pas toujours été ainsi : « Le meurtre de soi-même a lieu dans des circonstances si opposées ; il est déterminé par des motifs si divers qu'on ne peut le confondre sous la même dénomination »¹.

Véritables « objets frontières »² les mots peuvent être sources de confusions, l'absence d'abord univoque pouvant aisément provoquer l'équivoque : « Comme le mot *suicide* revient sans cesse dans le cours de la conversation, on pourrait croire que le sens en est connu de tout le monde et qu'il est superflu de le définir. Mais, en réalité, les mots de la langue usuelle, comme les concepts qu'ils expriment sont toujours ambigus [...] »³. Ce constat dressé, DURKHEIM propose néanmoins une

-
- 1 ESQUIROL E., 1821 cité in Dict. médical de l'Académie nationale de médecine, V° suicide, <https://www.academie-medecine.fr/dictionnaire/>
 - 2 « *Boundary objects* » ; STAR S.-L., GRIESEMER J., « Institutionnal ecology, "Translations", and Boundary objects: amateurs and professionals on Berkeley's museum of vertebrate zoologie », *Social Studies of Science* 1989, 19(3), p. 387-420.
 - 3 DURKHEIM Émile, *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris 1897, Félix Alcan, p. 1.

définition : « Nous disons donc définitivement : on appelle suicide tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif, accompli par la victime elle-même et qu'elle savait devoir produire ce résultat. La tentative, c'est l'acte ainsi défini, mais arrêté avant que la mort en soit résultée »⁴.

Si l'acte semble avoir existé depuis les temps les plus anciens, le nommer paraît avoir été plus délicat. Longtemps désigné de façon indirecte, souvent sous forme de périphrases (I), le terme suicide, néologisme assez tardif, s'est progressivement imposé (II).

I. L'indicible

Si les langues grecques et latines font montre d'une grande richesse terminologique pour dire la mort (appel de note de bas de page), le champ lexical antique, en revanche, ne connaît pas de terme correspondant exactement à ce que nous nommons suicide⁵.

Faute d'une terminologie propre pour désigner le suicide, les auteurs grecs usent de formules et de détours descriptifs. Ils procèdent avant tout par référence à un instrument ou au mode opératoire⁶ :

- « Antiloque, de son côté, gémit et pleure. Il tient les mains d'Achille, dont le cœur glorieux se gonfle de sanglots : il craint

4 *Ibid.*, p. 5.

5 V. par exemple, VERNANT Jean-Pierre, *L'individu, la mort, l'amour*, Folio Histoire 1996 ; DARCOS Xavier, *Ovide et la mort*, PUF 2009, spécialement p. 119 et s. « La terminologie directe » et p. 155 et s. « Des métaphores obsédantes ».

6 PEYTRAL Kevin, *Le suicide en Grèce ancienne*, Histoire. Université Paris-Est, 2021. Français. Nnt : 2021pesc0050. tel-03648480, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03648480>, p. 21 ; GALLET de SANTERRE Hubert, « Iconographie, littérature et religion en Grèce : le suicide d'Ajax », in « Architecture et poésie dans le monde grec. Hommage à Georges Roux », Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 1989, *Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen. Série archéologique*, p. 232-233 : « [...] tous les moyens de se donner la mort à l'époque sont utilisés. Je n'en énumère que quelques-uns en les classant en fonction des instruments ou des méthodes employées : le bûcher (Héraclès et, en dehors du monde grec, Crésus et Didon) ; l'épée (Ajax, Amphion, dont le suicide n'est pas sûr, Pyrame et Thisbé, Pélopia, fille et épouse de Thyeste, peut-être Jocaste et Phèdre) ; la langue tranchée (Hémon) : la noyade (Céphale, Égée, Héro, Ino) ; la pendaison ou la strangulation (Althaïa, Antigone, fille d'Œdipe, Antigone première épouse de de Pélée, Eurydice, épouse de Créon, la nymphe Cénone, Polymédé, épouse d'Aïson, peut-être Jocaste et Phèdre) , le poison (Sthénébé, épouse de Proïtos (?), ; le sang du taureau (Aïson et, hors du monde grec, Mïdas) [...] ».

qu'avec le fer le héros tout à coup ne se tranche la gorge »⁷.

- « [...] cette belle Épicaste qui, d'un cœur ignorant commis le grand forfait : elle épousa son fils, meurtrier de son père, et mari de sa mère ! [...] tandis qu'elle gagnait la maison de l'Hadès aux puissantes charnières : affolée de chagrin, elle avait au plafond de sa haute demeure suspendu le lacet »⁸
- « Moi je m'éveille alors et mon cœur sans reproche ne sait que décider : me jeter du vaisseau, chercher la mort en mer, ou pâtir en silence et conserver la vie ? »⁹

On retrouve ainsi nombre d'expressions significatives des moyens utilisés pour attenter à sa vie. Une arme peut être utilisée pour s'éventrer (καταχορδεύω¹⁰), pour se précipiter sur elle (Πίπτω¹¹), pour s'égorger (σφάζω¹²). L'usage du poison est aussi évoqué (φαρμακεία¹³), parfois avec précision, ciguë (κόνειον¹⁴), aconit (ἀκόνιτον¹⁵). Présente aussi, la mort d'inanition par privation de nourriture (α-privatif et τροφή¹⁶). La précipitation est aussi un mode souvent recensé (πίπτω¹⁷).

7 HOMÈRE, *Iliade*, XVIII, 32-35, Gallimard 1997, Bibl. de la Pléiade, p. 412.

8 HOMÈRE, *Odyssée*, XI, 273-279, Gallimard 1997, Bibl. de la Pléiade, p. 702.

9 HOMÈRE, *Odyssée*, X, 44-55, Gallimard 1997, Bibl. de la Pléiade, p. 681.

10 BAILLY Anatole, *Dict. grec-français*, Hachette, X^e éd. p. 1060 : « arracher les entrailles d'où éventrer; fig. torturer martyriser ».

11 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 1538 : « 2. avec idée de chute volontaire, se précipiter, se jeter ».

12 « S'égorger »; BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 1879 : « 1. Égorger une victime, un animal quelconque ou même une victime humaine; 2. égorger ou tuer avec un couteau ou une épée »; Il peut s'agir d'un acte sacrificiel.

13 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 2054 « 2. emploi de poisons, empoisonnement ».

14 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 1159 « 1. ciguë, plante; 2. jus de la ciguë » et κωνειάζομαι, « faire mourir ou hébéter au moyen de la ciguë ».

15 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 62 « aconit, plante vénéneuse ».

16 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 1968 : « Τροφή. 1 action de nourrir, nourriture; 2 nourriture, aliment ».

17 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 1538 : « 2. avec idée de chute volontaire, se précipiter, se jeter ».

Dissociés du mode opératoire, les termes se rattachent à l'idée de violence (βία¹⁸) et de meurtre, d'acte criminel perpétré de sa propre main (Αὐτόχειρ¹⁹).

La volonté du sujet dans la réalisation de l'acte est souvent attestée, quoique non exclusivement, par l'usage de αὐτός²⁰ : Αὐτόχειρ²¹, Αὐτοσφαγής²², Αὐτοφόνος²³.

La plupart des termes présente une réelle ambivalence non dénuée d'ambiguïté, αὐθέντης – *authéntēs*²⁴ –, désigne le criminel qui perpète l'acte de sa propre main, sur un autre ou sur soi. Pareillement Αὐτοφόνος-*autophonôs*- indique tout à la fois qui tue de sa main et/ou qui se tue : « Ainsi, le grec dispose de différents mots pour exprimer la phase décisionnelle du suicide : *autophonos, autophonia, authentēs, autocheir,*

- 18 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 358 : « βία, ας (ή) : force, d'où : 1. force vitale, ἀφαιρεῖσθαι βίας χαλκῶ, trancher la vie par le fer; 3. emploi de la force, violence »; « βιαιο-θάνατος, ος, ον [ᾶ] frappé de mort violente (Étym. βίαιος, θάνατος.) »; « βιαιοθανατέω-ῶ, f. ἦσω [ᾶ] mourir de mort violente; βιαιοθανασία, ας (ή) [ᾶσ] mort violente ».
- 19 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 320 « Αὐτόχειρ : 1. qui fait qqe ch. de sa propre main ».
- 20 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 317 « moi-même, toi-même, lui-même (*p. opp. à un autre*) (*V. la fin de l'article*); d'où : I. même (lat. ipse); *en ce sens* : 1. joint à un pronom personnel : ἐγὼ αὐτός, moi-même; ἐμεῦ αὐτῆς »; PEYTRAL Kevin, *op.cit.*, p. 36 et s.
- 21 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 320 « Αὐτόχειρ : 1. qui fait qqe ch. de sa propre main; 2. *p. suite, abs.* qui commet un meurtre de sa main, meurtrier »; « αὐτοχειρία, ας (ή) meurtre accompli de la propre main »; « αὐτοχειρίζω (*part. ao. pl. -χειρίσαντες*), commettre un meurtre de sa main »; de sa propre main n'est pas désignation exclusive du suicide, l'expression recèle une ambivalence, elle désigne le meurtre et le meurtrier; PEYTRAL Kevin, *op.cit.*, p. 37 : « Vers le milieu du v^e siècle avant notre ère, intervient le moment [...] où l'on passe de l'action de tuer à l'état de suicidé ou à l'action désignant ce type de mort, *se suicider*. On ne se tue plus seulement, on meurt de sa propre main » et p. 41-42 « Dans *Antigone*, Sophocle est le premier auteur à utiliser αὐτόχειρ dans le sens qui nous concerne [...] Dans la tragédie, αὐτόχειρ désigne la mort sanglante ou un acte sanglant comme lorsqu'Œdipe se crève les yeux. Par la suite, le terme se généralise pour désigner le suicide ».
- 22 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 318 « αὐτο-σφαγής, ἦς, ἐς [ᾶ] qui s'égorge lui-même *ou* qui meurt égorgé par un des siens ».
- 23 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 319 « αὐτο-φόνος, ος, ον, qui se tue *ou* tue les siens de sa main »; PEYTRAL Kevin, *op.cit.*, p. 47 : « Cette expression est formée d'αὐτός, et du mort φόνος qui signifie, sans ambiguïté, le meurtre (ὁ φονεύς pour un meurtrier). L'utilisation de ce mot dans le sens de *suicide* ou de *suicidé* est relativement tardive ».
- 24 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 308, αὐθ-έντης « 3. qui fait qqe ch. par lui-même; *part. en mauv. part.* qui accomplit de sa main un meurtre, meurtrier; 4. qui commet un meurtre sur lui-même, suicide; II *pass.* que l'on accomplit de sa main : αὐθ. Θάνατος; αὐθ. φόνος, meurtre accompli sur qqn par la main d'un propre parent ».

autothanatos ou encore *biaiothanatos*. Bien entendu, aucun ne traduit réellement le terme suicide tel que nous, Modernes, le comprenons, mais ils s'en rapprochent néanmoins. Il existait parfois un flou dans l'utilisation de ces termes par les Anciens et seul le contexte permettait de saisir le sens le plus approprié du mot »²⁵.

Le terme βιαιοθάνατος (*biaiothanatos*)²⁶, parfois, quoique non exclusivement utilisé pour désigner le suicide, traduirait une certaine réprobation²⁷.

Suicidium n'apparaît pas dans la langue latine antique, cette « absence » n'est pas sans signification, puisqu'existaient, pour désigner certains meurtres particuliers, les termes *parricidium*, *matricidium*, *fratricidium*, *infanticidium* ou *tyrannicidium*. La mort volontaire échappait probablement à la qualification de meurtre²⁸.

Les Romains, eux aussi, faisaient souvent usage de périphrases signifiant se donner la mort. Le champ lexical semble avant tout mettre en relief la réflexion qui devance la décision, *mortis praemeditatio*²⁹ ainsi que la volonté du sujet. Celle-ci apparaît directement dans l'expression *mors voluntaria*³⁰ ou plus indirectement par l'emploi du pronom personnel *sui*,

25 CAUCHY Damien, *op.cit.*, p. 36.

26 βιά signifie violence et θάνατος désigne la mort; BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 358.

27 PEYTRAL Kevin, *op.cit.* p. 50; Platon, Lois IX, 873 c.; GALLET de SANTERRE Hubert, *op. cit.*, p. 234 : « [...] les suicidés sont des réprouvés; on les privait de sépulture [...] il n'était permis ni d'inhumer ni d'incinérer [sic] les cadavres de ces maudits qui s'étaient eux-mêmes exclus de la cité en violant les lois les plus sacrées [...] » et p. 233 : « Il va de soi qu'il ne faut pas comprendre dans cette condamnation générale les héros qui s'offrent à la mort pour sauver leur cité; car il ne s'agit pas ici de suicide proprement dits mais d'actes de dévouement, de *devotio*, d'un auto-sacrifice, où la victime se fait volontairement tuer par autrui, sans porter la main sur elle-même ».

28 GRISÉ Yolande, *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal-Paris, Bellarmin-Les Belles Lettres, « Noésis », 1982, p. 291-297.

29 QUICHERAT Louis-Marie & CHATELAIN Émile, Dictionnaire français-latin, Hachette éd. de 1896, p. 1375, v° suicide : « [...] projet de suicide, *mortis praemeditatio* »; hooff van a., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 139; CAUCHY Damien, *op.cit.* p. 21.

30 QUICHERAT Louis-Marie & CHATELAIN Émile, *op.cit.*, p. 1375, V° Suicide : « action de celui qui se tue lui-même, *mors voluntaria* [...] », voir aussi Mort, spécialement p. 907, mort volontaire, se donner la mort, etc.

*sibi, se*³¹ précédant le verbe³² : « Pour la langue latine, on parle de “mort volontaire” [Mors uoluntaria] ou encore du verbe “tuer” et de ses synonymes accompagnés du pronom personnel “se” [Se occidere, se necare, se interficere, se caedere, se concidere, se conficere, mortem sibi consciscere] »³³.

Le mode opératoire, précédé du pronom personnel, est parfois mentionné : « *se ferro corrumpere* (le fer) ; *se igne corrumpere* (le feu) ; *se uenenare* (le poison) ; *mutuis ictibus procumbere* (le suicide mutuel) ; *se praecipitare* (le saut et l'attaque-suicide) »³⁴. La même voie permet de désigner le ou les suicidés : « *Illi qui se ipsi interemerunt* »³⁵.

Comme en grec, la main occupe une place essentielle, on relève ainsi l'usage de l'expression *sua manu*³⁶ associé à un verbe désignant le passage à l'acte ou le mode opératoire : « *Sacrovir primo Augustodunum, dein metu deditionis in villam propinquam cum fidissimis pergit. Illic sua manu, reliqui mutuis ictibus occidere: incensa super villa omnis cremavit* »³⁷.

Il serait probablement excessif de tirer des conclusions définitives du champ lexical, mort violente en grec/mort volontaire en latin. Les termes utilisés peuvent cependant éclairer les conceptions que les anciens s'en faisaient³⁸.

-
- 31 Dict. Gaffiot, latin-français, Hachette 1934, p. 1510 : « *Sui* gén. *Sibi* dat. *Se* acc. et abl. Pour tous les genres, sing. et plur. Pronom réfléchi de soi, à soi, soi » ; p. 855 « *Ipse, a, um, en personne, lui-même, elle-même* ».
- 32 QUICHERAT Louis-Marie & CHATELAIN Émile, *op.cit.*, p. 1375, V° Suicide : « *mortem sibi consciscere* », V° Se suicider : « se tuer soi-même, *se occidere* ou *interimere, vim suæ vitæ inferre, manus sibi afferre, manu sua cedere* ».
- 33 CAUCHY Damien, *op.cit.* p. 21 et p. 31-36 ; GRISÉ Yolande, *Le suicide dans la Rome antique, op.cit.* p. 225-233.
- 34 CAUCHY Damien, *op.cit.* p. 33.
- 35 QUICHERAT Louis-Marie & CHATELAIN Émile, *op.cit.*, p. 1375, V° Suicidés.
- 36 GRISÉ Yolande, *op. et loc.cit.* ; QUICHERAT Louis-Marie & CHATELAIN Émile, *op.cit.*, p. 1375, V° Se suicider : « se tuer soi-même, *manus sibi afferre, manu sua cedere* » ; VAN PEENE J.-H., *Recueil ou collection de tous les verbes latins, avec des locutions appropriées à chaque verbe, tirées des meilleurs auteurs et traduites en français*, Imprimerie de la Veuve Stéven, Marché aux grains, Gand, 1818, p. 44 : « *Afferre manus sibi ipsi, vel manus sibi violentas*, Cic. Se suicider, se donner la mort ».
- 37 TACITE, *Annales*, III, 43-46, « La révolte de Sacrovir », « Sacrovir se retira d'abord à *Augustodunum* ; ensuite, craignant d'être livré, il se rendit, avec les plus fidèles de ses amis, à une maison de campagne voisine. Là il se tua de sa propre main : les autres s'ôtèrent mutuellement la vie ; et la maison, à laquelle ils avaient mis le feu, leur servit à tous de bûcher ».
- 38 Voir en complément dans le présent ouvrage « Βιαιοθάνατος, *mors uoluntaria* – Brèves considérations sur le suicide dans l'antiquité gréco-romaine », p.39 et s.

L'impossibilité de nommer directement le mal n'est pas le privilège des langues anciennes. Longtemps « se tuer soi-même », « meurtre de soi-même » voire, plus rarement, « s'homicider »³⁹, furent des expressions usitées en français. Ces formules firent ensuite place aux termes suicide, suicidé et au verbe suicider qui progressivement ont envahi l'espace lexical. Suicide a depuis lors dépassé son sens premier pour être, fort fréquemment, employé dans un sens figuré.

II. Les néologismes

L'apparition de mots désignant spécifiquement le suicide dans son sens contemporain est tardive, quand bien même ces vocables sont forgés à partir de racines grecque ou latine.

Plus rarement utilisée que le mot suicide, *autolyse*⁴⁰ est d'un usage délicat. Formé à partir de αὐτός⁴¹ et de λύσις -lusis⁴² le mot est susceptible d'une pluralité d'acceptions, selon les disciplines dans lesquelles il est utilisé.

Par exemple, autolyse figure dans le vocabulaire de médecine légale, de la biologie⁴³, il est aussi connu en psychiatrie et en psychologie⁴⁴.

La position du dictionnaire médical de l'Académie de médecine est fluctuante quant à son emploi. Ainsi, *autolyse* est signifiée comme un

39 SCARRON, *Dom Japhet d'Arménie*, IV, 5 : « Vous savez ce qu'on fait à quiconque se tue, et que s'homicider est chose défendue »; Dictionnaire Littré, V° Homicider : « 1. Terme vieilli. Tuer, commettre un homicide sur quelqu'un. 2. S'homicider, V. réfl. Se tuer soi-même ».

40 Dict. médical de l'Académie nationale de médecine V° Suicide : « Synonymes : autolyse », <http://dictionnaire.academie-medecine.fr>

41 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 317 « moi-même, toi-même, lui-même (*p. opp. à un autre*) (*V. la fin de l'article*); d'où : I même (*lat. ipse*); en ce sens : 1. joint à un pronom personnel : ἐγὼ αὐτός, moi-même; ἐμεῦ αὐτῆς »; PEYTRAL Kevin, *op.cit.*, p. 36 et s.

42 BAILLY Anatole, *op.cit.*, p. 1210 : « 8 dissolution ».

43 Autodestruction de cellules; mort cellulaire. ; voir dans le présent ouvrage la contribution de Stephen BAGHDIGUIAN, « Le "suicide" cellulaire dans le cadre de la biologie générale », p. 463 et s.

44 Suicide.

synonyme de suicide⁴⁵, mais il est aussi souligné, au mot « autolyse » : « Une acception à ne pas propager est celle du suicide »⁴⁶!

Autolyse désigne en premier lieu : « Nécrose cellulaire ou tissulaire liée à une digestion des constituants cellulaires. Elle s'effectue par libération des enzymes lysosomiques »⁴⁷. Autolyse cadavérique est ainsi définie : « Liquéfaction aseptique des tissus après la mort »⁴⁸.

Au risque de surprendre le lecteur, soulignons que ce mot est aussi connu des gourmets qui le savent employé par les mondes de la boucherie⁴⁹, de la boulangerie⁵⁰, de la brasserie⁵¹, et de l'œnologie.

Formés du préfixe *sui* (soi-même)⁵² et du radical *cidium*⁵³ (*cædes*⁵⁴), *suicidium*, et donc suicide, semblent bien être des néologismes d'introduction récente encore qu'il y ait discussion sur la paternité et la datation de cette intrusion :

« Généralement, on s'accorde pour situer sa première utilisation au XVII^e siècle, par un théologien et moraliste Juan CARAMUEL, qui l'employa dans un chapitre consacré à la Quaestio de suicidio de son œuvre *Theologia Moralis Fundamentalis*, publiée à Rome en 1656. Néanmoins, il semble qu'un certain Sir Thomas BROWNE, un polymathe anglais du XVII^e siècle, aurait déjà employé le mot *suicidium* pour décrire la mort du politicien et stoïcien romain Caton d'Utique dans son ouvrage *Religio Medici*, en 1635. En parallèle, l'historien moderne Anton Van Hooff pense que ce terme aurait été utilisé dans le *Contra Quatuor Labyrinthus Franciae* de GAUTHIER de SAINT-VICTOR. Il ne s'agit cependant ici que du terme latin. Il semble en effet que l'homonyme anglais, suicide, soit

45 Dict. médical de l'Académie nationale de médecine V° Suicide : « Synonymes : autolyse », <http://dictionnaire.academie-medecine.fr>

46 Dict. médical de l'Académie nationale de médecine V° Autolyse, <http://dictionnaire.academie-medecine.fr>

47 Ibid.

48 Dict. médical de l'Académie nationale de médecine V° Autolyse cadavérique, <http://dictionnaire.academie-medecine.fr>

49 Phase de maturation de la viande.

50 DE TONNAC Jean-Philippe, *Dictionnaire universel du pain*, Paris, Robert Laffont, 2010.

51 Autolyse de la levure.

52 Dict. Gaffiot, *op.cit.*, p. 1510 : « *Sui* gén. *Sibi* dat. *Se* acc. et abl. Pour tous les genres, sing. et plur. Pronom réfléchi de soi, à soi, soi ».

53 On le retrouve dans homicide, fratricide, parricide, infanticide, etc.

54 Dict. Gaffiot, *op.cit.*, p. 238 : « *cædes* : 1.° meurtre, massacre, carnage ; « *cædo -cædere* : 4.° abattre, tuer, massacrer ».

antérieur à la version latine, bien qu'il soit difficile d'en apporter une preuve concrète. Concernant l'emploi en français du mot *suicide*, il apparaît sous la plume de l'abbé Pierre-François GUYOT DESFONTAINES (1685-1745), dans les *Observations sur les écrits modernes*, figurant par la suite en 1762 dans le dictionnaire de l'Académie »⁵⁵.

Comme le soulignent les immortels du quai Conty, le verbe pronominal « suicider (se) [...] est incorrectement formé, mais il est d'un usage courant »⁵⁶. Suicider est, nous l'avons vu, constitué du pronom personnel « *sui* » et du radical « *cidium* », sa construction même renvoie à l'idée de « meurtre de soi ; se tuer ». Faut-il alors dire « suicider » ou « se suicider » ?

Il peut paraître redondant de faire précéder le verbe du pronom personnel « se », lui-même tiré du latin... « se » : « se se tuer ». « Se suicider » pourrait s'entendre comme « s'autosuicider », or l'Académie souligne l'emploi fautif de « s'autoflageller, s'automutiler » : « Un verbe transitif peut généralement se conjuguer à la voix active (laver), à la voix passive (être lavé) et à la voix pronominale (se laver). Le nom ne peut seul exprimer ces différentes nuances : pour dire que celui qui fait l'action et celui qui la subit est une seule et même personne, on a parfois recours à l'ajout de compléments comme de soi, à soi ou à l'emploi du préfixe auto-. On parlera d'automutilation pour désigner l'action d'une personne qui se mutile, le préfixe auto- jouant le même rôle que le pronom réfléchi se dans la forme pronominale. De la même manière le nom *autodéfense* correspond au verbe se défendre, auto-accusation à s'accuser. On se gardera bien de réunir dans un même groupe verbal le pronom *se* et le préfixe *auto-*, et l'on évitera ainsi un pléonasme vicieux »⁵⁷.

L'Académie précise, encore, que « Le mot suicide et ses dérivés ont longtemps été critiqués. Au xviii^e siècle, il désigne d'abord "la personne qui se suicide". Le mot est rare et discuté jusqu'à la fin du xviii^e siècle et on lui préfère "homicide de soi-même" (Voltaire, *Du suicide ou de l'homicide de soi-même*, 1739). Le dérivé *se suicider* a été considéré comme mal formé, l'élément *sui* équivalent à « se » (1842, Académie) on recommandait au xix^e siècle *suicider*, intransitif. Cela étant, malgré

55 CAUCHY Damien, *op.cit.*, p. 24-25 et références citées.

56 Dict. Académie française 1935 8^e éd., V^o Suicider se : « Se tuer », <https://www.dictionnaire-academie.fr>

57 <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/DNP0218>

les reproches qui lui ont été faits, *se suicider* est entré dans l'usage et il semble tout à fait impossible de le remplacer par une autre forme »⁵⁸.

Dont acte !

Suicide s'est désormais imposé comme un terme incontournable ; qu'il soit employé au sens propre ou dans un sens figuré, suicides *politique, médiatique, social, économique*, etc. : « Fig., *C'est un suicide* se dit d'une action, d'une démarche qui ruine celui qui la fait »⁵⁹.

Aujourd'hui des voix s'élèvent, au risque d'une euphémisation du discours, pour que les termes quelque peu galvaudés ne soient pas improprement utilisés : « Que ce soit dans le cadre d'une conversation ou d'un échange avec une personne qui a une expérience vécue, ou qu'il s'agisse d'écrire sur le suicide dans un contexte professionnel, le choix des mots va bien au-delà de la rectitude politique : il a le pouvoir de sauver des vies. À mesure que nos connaissances sur le suicide progressent, la façon dont nous en parlons doit refléter cette évolution [...] Il existe des termes et des expressions spécifiques à éviter lorsque l'on parle de suicide et de maladie mentale [...] Évitez : tout ce qui renforce les stéréotypes, les préjugés et la discrimination à l'encontre des personnes qui ont une maladie mentale et des idéations suicidaires ; tout ce qui sous-entend que la maladie mentale rend plus créatif, plus fragile ou plus violent ; tous les termes désignant les personnes par un diagnostic. Bien choisir ses mots ne consiste pas simplement à éviter les termes stigmatisants, car ce qu'on dit peut également avoir un effet bénéfique. Il est donc tout aussi important de choisir les mots qui réconfortent que d'éviter ceux qui blessent »⁶⁰.

58 https://www.dictionnaire-academie.fr/article/QR_0289

59 Dict. Académie française 1935 8^e éd., V^o Suicide, <https://www.dictionnaire-academie.fr>

60 CAM-H (Centre for Addiction and Mental Health ; Canada), <https://camh.ca/-/media/files/words-matter-suicide-language-guide-fr.pdf>

*C'est un ami de l'enfance,
Qu'aux jours sombres du malheur
Nous prêta la Providence
Pour appuyer notre cœur ;
Il n'est plus ; notre âme est veuve,
Il nous suit dans notre épreuve
Et nous dit avec pitié :
Ami, si ton âme est pleine,
De ta joie ou de ta peine
Qui portera la moitié ?*

*C'est l'ombre pâle d'un père
Qui mourut en nous nommant ;
C'est une soeur, c'est un frère,
Qui nous devance un moment ;*

(...)

*Ils furent ce que nous sommes,
Poussière, jouet du vent ;
Fragiles comme des hommes,
Faibles comme le néant !
Si leurs pieds souvent glissèrent,
Si leurs lèvres transgressèrent
Quelque lettre de ta loi,
Ô Père, ô Juge suprême,
Ne vois pas l'homme lui-même,
Ne regarde en lui que toi !*

Alphonse de Lamartine, « Pensée des morts »
Œuvres complètes de Lamartine, Chez l'auteur p. 355-363